



REGLEMENT du CHALLENGE DEPARTEMENTAL de DRESSAGE 2012 du VAL D'OISE

L'esprit du challenge consiste à organiser un circuit d'épreuves de qualité afin de fidéliser les cavaliers sur les épreuves organisées dans le département et proposer une animation aux clubs pour les attirer vers la discipline et se préparer aux circuits officiels dans les meilleures conditions.

LE CALENDRIER :

Dates	Lieux
23/10/2011	LIVILLIERS
04/12/2011	BETHEMONT la FORET Le Val Kalypso
05/02/2012	ANDILLY La Forêt
18/03/2012	ANDILLY – DOMONT FINALE CHALLENGE DEPARTEMENTAL 2012 CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL CLUB 2012

Seules les dates indiquées servent au support du Challenge Départemental de DRESSAGE.

LES EPREUVES :

(Textes de l'année 2011 et changement à parution des règlements DRESSAGE 2012) :

N° Epreuves	ETAGES	TEXTES
N°1	CLUB	Club Elite Grand Prix
N°2	CLUB	Club Elite imposée
N°3	CLUB	Club 1 Grand Prix
N°4	CLUB	Club 2 Grand Prix
N°5	CLUB	Club 3 Grand Prix

Les épreuves CLUB servent de support à la validation des examens fédéraux en cours de compétition.

CAVALIERS QUALIFIES :

Chaque participant doit obligatoirement être titulaire des documents suivants et pouvoir les présenter au contrôle à tout moment du challenge :

1. Licence de pratiquant avec Certificat Médical de l'année en cours, délivré par un établissement affilié en Val d'Oise,
2. Licence de compétition de l'année et/ou galop requis en fonction de l'épreuve montée,
3. ou être engagé par un établissement affilié en Val d'Oise,

Un cavalier qui change d'établissement en cours de challenge ne pourra continuer les épreuves que s'il va dans un autre établissement du Val d'Oise.

4. Participations : Voir règlement FFE Dressage.
5. Les cavaliers participant aux épreuves Amateurs, ne peuvent s'engager en épreuves club préliminaire, club Préliminaire +,

CHEVAUX QUALIFIES :

Tout cheval ou poney munis d'un document d'accompagnement et à jour des vaccinations obligatoires.

Participations : Voir règlement FFE de l'année en cours.

TENUE et HARNACHEMENT :

Conforme au règlement de Dressage.

Il est demandé aux cavaliers d'être en tenue aux remises des prix et s'ils sont à cheval de se faire représenter, faute de quoi, ils se verront déclassés.

**CDEVO Maisons des Comités Sportifs Jean Bouvelle 106 rue des Bussys
95600 EAUBONNE ☎ 01.39.59.74.02 📠 01.39.59.74.02**

E-mail CDEVO95@aol.com sites Internet : equitation95.com - ffe.com

Association 1901 : W953000852 – Siret : 413 288 192 000 29 – APE : 9319 Z – Siren : 413 288 192

ENGAGEMENTS et PAIEMENTS :

Montant de l'engagement : Individuel : **16. 00 €** Par chèque global du club concourant, si possible à la date des engagements pour les épreuves "Entraînement". Les engagements SIF sur place sont majorés de 10. 00 € ou consulter l'Organisateur.

Les horaires : Communiqués à partir de 12 H 00 la veille du concours.

Date limite d'engagement : Entraînement : Au plus tard, le lundi 20 h 00, 6 jours avant le concours auprès du club Organisateur, uniquement par courrier accompagné du paiement par chèque, par le responsable du club du concurrent (Annexe 1 : Feuille d'inscription jointe). Seul le paiement permet de prendre en compte les engagements. Les cavaliers non partants ou forfaits sont non remboursables. Epreuves CLUB : Suivant l'avant programme par Internet. Cavaliers engagés sous X : Au plus tard, le mercredi 20 h 00 précédant le concours auprès du club Organisateur.

Date limite des forfaits : Au plus tard, le vendredi à midi précédant le début du concours.

Classement par qualificative et par étage :

- Conforme au règlement FFE de l'année en cours,

Conditions de participations et règlement de la finale :

Le règlement des championnats dressage sera appliqué. Aucune épreuve ne sera dédoublée. Si un cavalier monte 2 chevaux dans la même épreuve, seule sa meilleure performance sera prise en compte.

Classement du Challenge Départemental DRESSAGE 2012 par étage : Barème et mode de calcul des points :

Calcul du classement : 2 meilleures performances + finale (coef. 1.5) = Total général du "Classement 2012".

Ce sont les résultats du cavalier qui sont comptabilisés. La participation à la finale est obligatoire.

En aucun cas, les points des cavaliers « hors concours » ne seront validés.

Un cavalier ne peut être au classement qu'une seule fois, dans un étage du challenge.

En cas de dédoublement d'une épreuve dans une qualificative, il y a enregistrement de deux classements distincts dans le classement challenge.

Chaque cavalier reçoit des points "handicap" correspondant à sa place, exception le 1^{er} reçoit 0 point.

Places	1 ^{er}	2 ^{eme}	3 ^{eme}	4 ^{eme}	Etc	10 ^{eme} ex	12 ^{eme}	Etc	35 ^{eme}	Cavalier éliminé ou abandon
Points	0 Pt	2 Pts	3 Pts	4 Pts	...	10 Pts	12 Pts	...	35 Pts	Pts du dernier de l'épreuve + 20 Pts.

C'est le cavalier ayant le moins de points qui remportera l'étage.

Dans chaque étage, un cavalier ne sera classé qu'une fois, sa meilleure performance, laissant sa seconde place au cavalier suivant pour le classement championnat. En cas de classement du même cavalier sur 2 étages différents, c'est la meilleure place qui est retenue, en cas d'égalité de place, c'est l'étage supérieur qui est conservé.

Le classement "Challenge Départemental de Dressage 2012" : La base des récompenses de la Soirée des Champions 2011 est le podium de chaque série.

Le classement "Jeunesse" : Le concurrent né en 2000 et après, le mieux classé dans le 1^{er} tiers de l'ensemble des étages.

(à confirmer) Challenge DESTRIER COPAM clubs : La société DESTRIER COPAM partenaire du comité départemental soutien les clubs du Val d'Oise par l'attribution d'une tonne de granulé DESTRIER aux clubs ayant le plus grand nombre de cavaliers classés dans le premier tiers de l'ensemble des séries d'une discipline.

Pour tous les cas non prévus au présent règlement, se reporter au règlement FFE de la discipline de l'année en cours.

Pour les autres cas, le Président du CDEVO et la Présidente de la Commission de Dressage pourront prendre avis auprès de techniciens de la discipline avant de prendre une décision. La Décision est sans appel.

Cette actualisation du : **29/04/12** annule l'édition précédente.

**CDEVO Maisons des Comités Sportifs Jean Bouvelle 106 rue des Bussys
95600 EAUBONNE ☎ 01.39.59.74.02 📠 01.39.59.74.02**

E-mail CDEVO95@aol.com sites Internet : equitation95.com - ffe.com

Association 1901 : W953000852 – Siret : 413 288 192 000 29 – APE : 9319 Z – Siren : 413 288 192